



Commune de Saint Maurice de Rémens (Ain)

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal 03 mai 2018 à 19 h 00

L'an deux mille dix-huit le trois du mois de mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de Saint Maurice de Rémens, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric GAILLARD, Maire.

Présents : M Éric GAILLARD, Mme Sylviane BOUCHARD, M Cyril GOUDARD, Mme Isabelle BERNARD, M. Christian SEURAT, Mme Christine AUCEL, M. Hervé MORIN, M. Stéphane PROUD, Mme Schérazade TOUNSI.

Absents excusés : M Christophe BRUN, M. Eddy LABBÉ, Mme Marie-Hélène MORETEAU.

Absents : M. Jérémy GRANDJEAN, M. Fabrice ANGELOT.

Secrétaire de séance : Monsieur Cyril GOUDARD

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant une aide financière pour un administré.
Demande acceptée à l'unanimité.

Monsieur Cyril GOUDARD est nommé secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance de conseil municipal du 13 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

1. Offre d'achat des parcelles AH425 – AH426 en totalité et AH349 en partie.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a mis en vente un terrain lui appartenant situé rue de la Libération, lieudit « En Gratérieux ». Ce terrain est composé des parcelles AH425, AH426 et pour partie de la parcelle AH349.

Une offre d'achat d'un montant de 50 000.00 € a été faite et Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette offre d'achat.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la proposition d'offre d'achat du terrain communal situé « en Gratérieux » au prix de 50 000.00 € et autorise le Maire à signer le compromis ainsi que l'acte de vente avec l'acquéreur.

2. Secours.

Madame Sylviane BOUCHARD informe l'assemblée qu'elle a rencontré, avec Madame Isabelle BERNARD, adjointe aux affaires sociales, un administré qui éprouve des difficultés financières, dues à de graves problèmes de santé qui ne lui permettent plus de travailler.
Considérant qu'un portage de repas a été mis en place et qu'un dossier de demande d'aide a été déposé auprès du conseil départemental.

Madame BOUCHARD propose aux membres du conseil municipal de lui accorder une aide de 100 € par mois pendant 3 mois, afin de l'aider à passer cette période difficile plus sereinement.
Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une aide ponctuelle de 300 € à cet administré et dit qu'elle lui sera versée en trois mensualités de 100 € à compter de mai 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 20

Le Maire,
Éric GAILLARD